



Royds Mills, rue Windsor  
SHEFFIELD  
S4 7WB  
GRANDE-BRETAGNE  
Téléphone : +(44) 114 272 0966  
Télécopie : +(44) 114 275 2655  
Courriel : info@thessco.co.uk

# Alliages de brasure ARGENT CUIVRE PHOSPHORE

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 - Numéro de référence : FDS 5  
Date d'émission : 1/06/2022 Date de révision : 13/06/2022 Remplace  
Version de : 11/09/2017 Révision : 4



Za Esplanade  
4 rue Enrico Fermi77400  
SAINT THIBAUT DES VIGNES  
FRANCE  
Téléphone : + (33) 1 60 94 20 30  
Télécopie : + (33) 1 60 07 08 18  
Courriel : info@thessco.fr

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Alliages de brasage argent-cuivre phosphore (voir la section 16 pour la liste des alliages)  
Type de produit : Alliage de brasage (baguette ; fil ; bande ; préforme...)  
Groupe de produits : Produit pour brasage

#### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

##### 1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Catégorie d'utilisation principale : Usage industriel, Usage professionnel.  
Spécifications à usage industriel/professionnel : Industriel  
Utilisation de la substance/du mélange : Produit pour brasage  
Fonction ou catégorie d'utilisation : alliage de brasage

##### 1.2.2. Utilisations non recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

#### 1.3. Informations concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Angleterre (Usine) :	France :
<p>THESSCO LIMITED Royds Mills, rue Windsor SHEFFIELD S4 7WB GRANDE-BRETAGNE</p> <p>Téléphone : +(44) 114 272 0966 Télécopie : +(44) 114 275 2655 Courriel : info@thessco.co.uk</p>	<p>THESSCO SAS Za Esplanade 4 rue Enrico Fermi77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES FRANCE</p> <p>Téléphone : + (33) 1 60 94 20 30 Télécopie : + (33) 1 60 07 08 18 Courriel : info@thessco.fr</p>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Contact : + 44 (0) 114 2720 966

- Nation européenne : helpdesk national : <https://echa.europa.eu/support/helpdesks> <https://poisoncentres.echa.europa.eu/fr/appointed-bodies>  
téléphone d'urgence : 112 - Belgique / Belgisch / Belgique : centre anti-poison / Mantigif centrum : +32 (0)70.245.245 - България / Bulgarie /  
Bulgaria : Национален токсикологичен информационен център « Н.И.Пургозов » Телефон / факс: +359 2 9154 233 - Česko / Tchéquie /  
Tchéquie : +420.224.91.92.93, +420.224.91.54.02 - Danmark / Danemark : Danish Poison Center (Giftlinjen) : +45 8212 1212  
(24h/24) - Deutschland / Allemagne / Allemagne : Tél.: +49 30 192 40 (Notruf), Fax: 030/30 686 799 - Éire / Irlande / Irlande : NPIC : +353 (1)  
809 2166 (8:00-22:00 7 jours par semaine). Professionnels de santé: +353 (1) 809 2566 (service 24h/24) - España / Espagne / Espagne :  
Servicio de Información Toxicológica : +34 91.562.04.20 (24h/24 7j/7) - Eesti / Estonie / Estonie : 16662 (24/7), Välistriigist helistades (+372)  
794 3794 - France : ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59 (24h/24 7j/7) - Grande-Bretagne : Numéro national d'urgence antipoisons du Royaume-  
Uni : +44 (0) 870 600 6266 / NHS Direct : 0845 46 47 - Tel : 0845 606 46 47 / NHS numéro non urgent : appelez le 111 - Ελλάδα / Grèce /  
Grèce : Numéro d'urgence : (0030) 2107793777 (24 heures/jour, 7 jours/semaine) - Hrvatska / Croatie / Croatie : 098/405 636 / +3851 2348  
342 - Italie / Italie / Italia : centro antiveleni : +39 02.6610.1029 - Ísland / Islande / Islande : landspítali 543 2222 / 543 1000 24 heures/jour, 7  
jours /semaine) - Κύπρος / Chypre / Chypre : 1401 (24 heures/jour, 7 jours /semaine) - Latvija / Lettonie / Lettonie : +371 67042473. (24h/24)  
- Lietuva / Lituanie / Lituanie : 8-5 236 20 52 (24h/jour, 7 jours/semaine) - Luxembourg / Lëtzebuerg / Luxembourg : (+352) 8002 5500  
(24h/jour, 7 jours/semaine) - Magyarország / Hongrie / Hongrie : +36 80 201 199 (0-24 ór) ában, csak Magyarországról, +36 1 476 6464 (0-  
24 órában, külföldről is) - Pays-Bas / Pays-Bas / Pays-Bas : NVIC : +31(0)30 274 8888: « Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners  
te informeren bij acute vergiftiging » - Norge / Norvège / Norvège : (+47).22.59.13.00 (24h/jour) - Österreich / Autriche / Autriche :  
Vergiftungsinformationszentrale Notruf-Telefon : +43 1 406 43 43 - Polska / Pologne / Pologne : Centrum kontroli zatruc : +48 12.411.99.99 -  
Portugal : Centro de informação antivenenos do INEM (O CIAV) : Em caso de intoxicação, ligue (+351) 800 250 250 (24h/24, 7 dias/7). Se  
não conseguir ligar para o CIAV ligue 112 ou dirija-se ao hospital mais próximo. - România / Roumanie / Roumanie : +402.13.18.36.06 / (401)  
021 318 36 20, directeur (401) 021 318 36 19 - Slovensko / Slovaquie / Slovaquie : +421 2 5477 4166 (24 heures/jour, 7 jours/semaine) -  
Slovenija / Slovénie / Slovénie / Slovénie : Numéro de téléphone : 112 - Sverige / Suède / Suède : 112 – begär Giftinformation (demander  
des informations sur les poisons) I mindre akuta fall 010-456 6700 (För allmänheten - Dygnet runt) (Dans les cas moins aigus : Pour le public  
24h/24) - Suisse / Schweiz / Svizzera / Svizra / Suisse : Centre Suisse d'Information Toxicologique : +41 44 251 51 51 / Urgence : 145 -  
Suomi / Finlande / Finlande : Centre Antipoison : 0800 147 111 (maksuton) - 09 471 977

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP GB

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement GB CLP.

Les vapeurs de brasage / soudage et les fumées de brasage / soudage peuvent provoquer une fièvre des métaux. Les symptômes peuvent apparaître 4 à 12 heures après (maux de tête, étourdissements, sécheresse, toux, nausées et fièvre)

Peut provoquer une irritation par inhalation prolongée de fumées de brasage ou de soudage.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucune donnée disponible

Règlement (CE) no 1272/2008 Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) no 1272/2008. L'inhalation de vapeurs et d'aérosols libérés pendant le brasage ou le soudage peut causer la fièvre de la fonderie. Les symptômes de la fièvre de fonderie ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissements, sécheresse, toux, nausées et fièvre). Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage.

#### Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Cet article est un alliage métallique bénéficiant d'une dérogation à l'obligation d'étiquetage conformément à la directive 67/548/CEE (annexe VI) et au règlement (CE) n° 1272/2008 (article 23).** Les fils/baguettes solides sont considérés comme des articles selon REACH (CE) 1907/2006.

Étiquetage non applicable

Autres dangers non classés : Dangers liés à une opération de brasage : Fumées / gaz de brasage. Risques d'incendie et d'explosion. Exposition aux champs électromagnétiques.

PBT : non pertinent – pas d'inscription requise  
PvB : non pertinent – pas d'enregistrement requis

#### Informations supplémentaires :

**Conseils de prudence :** Règlement GB CLP & Règlement (CE) n° 1272/2008

*P501 Éliminer le contenu/conteneur à l'installation de traitement des déchets conformément aux réglementations locales et nationales.*

*P314 Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien.*

*P285 En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.*

*P260 Ne pas respirer de poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeur/pulvérisation.*

*P280 Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.*

*P202 Ne pas manipuler tant que toutes les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises.*

#### Conseils supplémentaires sur l'étiquetage :

*En tant qu'article, le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément aux réglementations communautaires ou aux lois nationales respectives.*

### 2.3. Autres dangers

- Les procédés de soudage et de brasage peuvent provoquer des éclaboussures, la fonte du métal et la chaleur UV/IR peut causer des brûlures ou déclencher des incendies.

Le CIRC et le NIOSH sont d'avis :

- Au cours des processus de soudage et de brasage, les fumées métalliques formées sont suspectées d'être des agents cancérigènes

## SECTION 3 : Informations sur la composition/les composants

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélanges

Notes : Les fils/baguettes solides sont considérés comme des articles selon REACH (CE) 1907/2006.

**Caractérisation chimique** : métaux communs et alliages

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Cuivre Substance avec une ou plusieurs valeurs limites nationales d'exposition professionnelle (DE, FR, GB); substance avec des valeurs limites communautaires d'exposition professionnelle.	No CAS: 7440-50-8 No CE: 231-159-6	< 95	Aucune donnée disponible
Substance argentifère avec valeur(s) limite(s) nationale(s) d'exposition professionnelle (FR)	N° CAS: 7440-22-4 No CE: 231-131-3	< 20	Aucune donnée disponible
Classification SGH - -			

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16.

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers secours généraux	: N'administrez jamais quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inconfort consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Amener la personne affectée à l'air frais et permettre au sujet de respirer de l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.
Premiers soins après un contact cutané	: En cas de développement de symptômes : rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Le produit fondu adhère à la peau et provoque des brûlures. Traiter comme des brûlures thermiques. Consultez un médecin si nécessaire.
Premiers soins après un contact visuel	: En cas de contact de poussière ou de fumée avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ingestion peu probable, cependant, si le produit est ingéré, rincer la bouche et consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact cutané	: Le produit fondu adhère à la peau et provoque des brûlures.
Symptômes/effets après un contact visuel	: Peut provoquer une irritation des yeux.

### 4.3. Indication de tout soin médical immédiat et traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire disponible, mais si des complications sont apparues, traiter les symptômes.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit lui-même ne brûle pas, pas de recommandations particulières. Utilisez des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement et aux produits entreposés. Seuls les matériaux combustibles situés à proximité du poste de travail peuvent provoquer un incendie ou une explosion.
--------------------------------	--

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le risque d'incendie lié aux alliages de brasage sous forme de fils/tiges/bandes pleins... est inexistante car ils ne sont pas inflammables, les risques d'incendie proviennent d'une source de chaleur. **Les gaz d'incendie de matières organiques doivent être classés invariablement comme poison respiratoire** et certaines des décompositions dangereuses de certains produits dans le cas de libération possible de vapeurs toxiques et corrosives.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire (porter un équipement respiratoire approprié avec alimentation en air positive).

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence



Mesures générales : Appareil respiratoire (filtre à particules) uniquement en cas de formation de poussières.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Aucune protection particulière n'est requise. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Procédures d'urgence : Pour le produit, laisser refroidir complètement le produit avant de le ramasser. Ramassez-le mécaniquement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Aucune protection particulière n'est requise. Cependant, il est conseillé d'utiliser des vêtements de protection individuelle.

Procédures d'urgence : Remettre les personnes en lieu sûr / Pour le produit, laisser refroidir complètement le produit avant de le ramasser. Ramassez-le mécaniquement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement, ne pas rejeter dans les drains ou les plans d'eau.

### 6.3. Méthodes et équipements de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage : Collect dans un récipient approprié pour l'élimination.

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Respectez les consignes de protection (voir les sections 7 et 8).

Renseignements sur l'élimination voir la section 13.

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les muqueuses, utilisez l'équipement de protection individuelle requis.

Ne respirez pas les vapeurs / poussières. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés et assurer une bonne ventilation de la zone de travail dangereuse afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation de ce produit.

ANSI Z49.1 Sécurité dans le soudage, le coupage et les procédés connexes.

### 7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec. Garder les contenants fermés après utilisation.

Exigences pour les salles de stockage : Conserver le produit dans un endroit sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Baguette de brasage, fil de brasage, bande de brasage...

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologique

Cuivre (7440-50-8)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (RSEO)	
Nom local	Cuivre
IOEL TWA	0,01 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
Remarque	(Année d'adoption 2014)
Référence réglementaire	SCOEL Recommendations

### Cuivre (7440-50-8)

#### France - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Cuivre
VME (OEL TWA)	1 mg/m <sup>3</sup> (poussière)
VLE (OEL C/STEL)	2 mg/m <sup>3</sup> (poussières), Cu
Remarque	Valeurs recommandées/acceptées
Référence réglementaire	Circulaire du ministère du Travail (réf. : INRS ED 984, 2016)

#### Allemagne - Valeurs limites d'exposition professionnelle Annelde (TRGS 900)

AGW (OEL TWA) [1]	1 mg/m <sup>3</sup> (poussière)
-------------------	---------------------------------

#### Royaume-Uni - Valeurs limites d'exposition professionnelle

WEL TWA (OEL TWA) [1]	1 mg/m <sup>3</sup> (poussière)
-----------------------	---------------------------------

#### États-Unis - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle Zional

ACGIH OEL TWA	1 mg/m <sup>3</sup> (poussière)
---------------	---------------------------------

### Argent (7440-22-4)

#### UE - Valeur limite indicative pour l'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Argent, métallique
Référence réglementaire	DIRECTIVE 2000/39/CE DE LA COMMISSION

#### France - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Argent (métallique)
VME (OEL TWA)	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Remarque	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf. : INRS ED 984, 2016)

### Anciennes limites d'exposition sur le lieu de travail (à partir de EH40/2005, y compris les révisions jusqu'en 2011)

Substance	TWA (8 heures)	STEL (15 minutes)
Argent	0,1 mg.m-3	--
Fumée de cuivre (exprimée en Cu)	0,2 mg.m-3	--
Phosphore, jaune	0,1 mg.m-3	0,3 mg.m-3

Porter des vêtements de protection appropriés, des gants en PVC pour la manipulation et des gants résistants à la chaleur, le cas échéant. Si un EPI est nécessaire, un respirateur à cartouche chimique doit être utilisé. Une surveillance atmosphérique du lieu de travail et une ventilation par aspiration locale peuvent être nécessaires. Une surveillance médicale peut être requise.

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie appropriées

Assurer une ventilation par aspiration appropriée aux machines et aux endroits où de la poussière ou de la fumée peut être générée.

Aucune information supplémentaire disponible

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle :

Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Gants isolants. Lunettes de sécurité. Vêtements résistants à la chaleur.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire :

Porter des lunettes (ou un masque passif) avec des verres opacifiants (ou écran) conformément à la norme EN 175. Les lentilles de protection utilisées pour le soudage et les techniques connexes doivent être conformes à la norme EN 169.

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps :

Portez des vêtements de protection appropriés, des vêtements de protection résistant à la poussière

##### Protection des mains :

Les gants de protection utilisés pour le soudage et les techniques connexes doivent être conformes à la norme EN 12477, gloves for welders (DIN 4841-4). Gants anti-chaleur (gants en cuir et polaire réfractaire avec manchette). Utilisez des gants intérieurs pour prévenir les réactions allergiques dues au contact direct de la peau.

Gants de protection résistants aux produits chimiques fabriqués à partir de polychloroprène, épaisseur de couche minimale 0,6 mm, résistance à la perméation (durée d'usure) env. 480 minutes, c'est-à-dire gant de protection <Camapren 722> fabriqué par www.kcl.de.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. Par conséquent, il est nécessaire de respecter en outre les recommandations données par le fabricant de gants de protection.

Cette recommandation concerne exclusivement la compatibilité chimique et l'essai en laboratoire conformes à la norme EN 374 réalisée dans des conditions de laboratoire.

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

##### Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition environnementale

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Non disponible
Apparence	: Fils et baguettes de brasure.
Odeur	: Non disponible
Seuil olfactif	: Non disponible

Point de fusion	: Cf FT
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Inflammabilité	: Non disponible
Limites d'explosivité	: Sans objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Sans objet
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Sans objet
Point d'éclair	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Sans objet
Température de décomposition	: Non disponible
pH	: Non disponible
Solution de pH	: Non disponible
Viscosité, cinématique	: Sans objet
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log K <sub>ow</sub> )	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Non disponible
Densité	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Sans objet
Taille des particules	: Non disponible
Distribution granulométrique	: Non disponible
Forme des particules	: Non disponible
Rapport d'aspect d'une particule	: Non disponible
État d'agrégation des particules	: Non disponible
État d'agglomération des particules	: Non disponible
Surface spécifique d'une particule	: Non disponible
Poussières particulaires	: Non disponible

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible

### 9.2.2. Autres dispositifs de sécurité

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5. Substances incompatibles

Agents oxydants. Acides forts et bases fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes métalliques / Fumées / gaz de brasage.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Aucune donnée disponible / Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Aucune donnée disponible / Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Aucune donnée disponible / Non classé

*Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.*

*Les vapeurs et fumées de brasage/soudage provenant du brasage ou du soudage peuvent provoquer la fièvre des métaux. Les symptômes peuvent apparaître 4 à 12 heures après. (maux de tête, étourdissements, sécheresse, toux, nausées et fièvre)*

Cuivre (7440-50-8)	
DL50 orale chez le rat	≥ 413 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (poussière/brouillard)	2,55 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée : Aucune donnée disponible / Non Classé

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Aucune donnée disponible / Non Classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible / Non Classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible / Non Classé

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible / Non Classé

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible / Non Classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucune donnée disponible / Non Classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Aucune donnée disponible / Non Classé

Risque d'aspiration / Danger par aspiration : Aucune donnée disponible / Non Classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune information disponible.

Informations complémentaires : Classification conformément à la procédure d'évaluation prévue par le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune information supplémentaire disponible / Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 12 : Information écologique

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aigus) : Aucune donnée disponible

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chroniques) : Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible



#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

ARGENT CUIVRE PHOSPHORE Alliages de brasage
PBT : non pertinent – aucune inscription requise
vPvB : non pertinent – aucune inscription requise

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information supplémentaire disponible

#### 12.7. Autres effets indésirables ou néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

##### Plus d'informations

Ne pas rincer dans l'eau de surface ou le réseau d'égouts sanitaires.

Classification conformément à la procédure d'évaluation prévue par le règlement (CE) no 1272/2008.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du : Éliminer conformément aux réglementations de sécurité locales/nationales en vigueur : produit/emballage.

##### Plus d'informations

**Recommandations d'élimination** -> Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination. La poussière et les particules séparées dans les systèmes d'échappement éliminent conformément aux réglementations locales.

##### Liste des déchets - résidus/produits non utilisés

160304 -> DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS DANS LA LISTE; les lots non conformes aux spécifications et les produits non utilisés; déchets inorganiques autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03

##### Liste des déchets - produit usagé

150202 -> EMBALLAGES USAGÉS; ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage, vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses; Déchets dangereux

### SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Conformément à : ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

No ONU (ADR)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
No ONU (IMDG)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
N° ONU (IATA)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
No ONU (ADN)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
No ONU (RID)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports

#### 14.2. Désignation officielle de transport ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
Désignation officielle de transport (IATA)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
Désignation officielle de transport (ADN)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
Désignation officielle de transport (RID)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement de transport

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports

**Alliages de brasure ARGENT CUIVRE PHOSPHORE**

## Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 1/06/2022 Date de révision : 13/06/2022 Remplace Version de : 11/09/2017  
Révision : 4

**IATA** : Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)

**ADN** : Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)

**Débarrasser** : Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports  
Classe(s) de danger pour le transport (RID)

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) : Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports

Groupe d'emballage (IMDG) : Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports

Groupe d'emballage (IATA) : Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports

Groupe d'emballage (ADN) : Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports

Groupe d'emballage (RID) : Sans objet / Non applicable - Pas de marchandise dangereuse au sens de ce règlement sur les transports

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Transport terrestre**

Sans objet / Non applicable

**Livraison**

Sans objet / Non applicable

**Transport aérien**

Sans objet / Non applicable

**Transport par voies navigables intérieures**

Sans objet / Non applicable

**Transport ferroviaire**

Sans objet / Non applicable

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Sans objet / Non applicable

**SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation / Renseignements réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.****15.1.1. Règlements de l'UE**

Ne contient pas de substances soumises à des restrictions conformément à l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif aux polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la mise sur le marché et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

**15.1.2. Lignes directrices nationales****Allemagne**

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon AwSV, Annexe 1)

13/06/2022 (Date de révision)

Fr (Français)

10/11



Ordonnance concernant des incidents majeurs (12. BlmSchV)

: Non soumis à l'ordonnance concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

**Pays-Bas**

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: Aucun des composants n'est répertorié

SZW-lijst van mutagene stoffen

: Aucun des composants n'est répertorié

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding

: Aucun des composants n'est répertorié

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid

: Aucun des composants n'est répertorié

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est répertorié

**Suisse**

Classe de stockage (LK)

: NG - Non dangereux

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information supplémentaire n'est disponible (aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange n'a été effectuée).

**SECTION 16 : Autres renseignements**

**Texte intégral des phrases H et EUH:**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Nom du produit	Code produit	Nom du produit	Code produit
Phos 18 ans	33362	HiPhos 5	33375
Phos 18L	95040	Phos 5H	33189
F7P (F7P)	33034	Phos 5L	33383
Exp Phos 15 (Phos élevé)	95006	Alliage Cu Sn P	31010
Phos 15HP	33358	HF56 (HF56)	33982
Phos 15 / F155	33670	Phos 5	31495
F155-00		LAg 5P (LAg 5P)	31921
F6PH (F6PH)	33020	BCuP6 (fr)	33003
F157 (F157)	32253	Phos 2H	33237
F157 (F157)	32553	Phos 2L	31856
Phos 15SLC	32542	Phos 2	31481
BCuP5 (fr)	33130	Phos 2	96005
Phos 15 ISO CuP284	33670	F26	32273
Phos 15LSE	32022	F2600	33747
LAg 15P	31447	Phos 1,6	33254
BSPhos 15	33578	Phos 1,6	31842
Phos 10 (cyanamide)	23389	PX1.5T (PX1.5T)	33285
Phos 6	31509	Phos 1	31949
BCuP4 (fr)	31588	Phos 1 Spécial	33082
F56 (F56)	33870	Phos 0,2	32657
F5600	33802		

Pour plus d'informations futher contacter le département technique de Thessco Limited.

Téléphone : +44 (0) 114 2720 966

e-mail : [technical@thessco.co.uk](mailto:technical@thessco.co.uk) / [info@thessco.fr](mailto:info@thessco.fr)

Les informations fournies dans cette fiche signalétique sont exactes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances à la date de publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à fournir des conseils pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne sont pas considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte. Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement pour les besoins en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.